



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Lycée Victor Hugo
Gontardstrasse 11
60 488 Frankfurt am Main



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT n°1 DU 23/11/2023

Ouverture de la séance

En ce jour du 23/11/2023, le conseil d'établissement se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de M. Sylvain PARDO.

La séance commence à 17h 00

Sont absents et excusés : Mme la COCAC Adjointe, M le Secrétaire Général Adjoint, Mme la Présidente de l'association des anciens élèves,, M l'Agent Comptable, M P. CFE, Mme O. CFE.

Sont absents et non excusés :

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 23 pour un quorum de 9.

Le conseil d'établissement peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'établissement sont effectuées par M. le Proviseur.

Monsieur le Proviseur dirige le CE et remercie les personnes présentes.

Point N° 1 - Adoption du projet d'ordre du jour du présent conseil d'établissement

Monsieur Pardo demande si les membres du CE ont des remarques à formuler vis-à-vis de l'ordre du jour. Il précise aussi l'ajout d'un point supplémentaire concernant l'année olympique au LFVH. Les représentants des personnels souhaitent lire une motion en introduction de ce CET (voir en annexes).

Résultats des votes :

- Présents : 22
- Votants : 17
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages valablement exprimés : 17
- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par les membres du CET.

Point N° 2 - Adoption du compte rendu du conseil d'établissement du 23/11/2023

M le Proviseur demande si tous les membres ont été destinataires du Compte rendu du Conseil d'établissement précédent, si un membre a des questions ou commentaires.

M le Proviseur soumet ce compte rendu au vote :

Résultats des votes :

- Présents : 22
- Votants : 17
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages valablement exprimés : 17
- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Résultats des votes : Adoption à l'unanimité

Pont N°3 - Installation des commissions :

Les différentes commissions sont installées (voir tableau en PJ).

Point N°4 - Budget rectificatif n°2 2023

Mme la Secrétaire Générale présente le budget rectificatif n°2 (voir Pj)

Mme Bertrand indique n'avoir pas pu préparer de manière précise la présentation du budget du fait de ces nombreux déplacements en Novembre et de l'impossibilité de reporter le CET du fait des conseils de classes.

Cependant elle s'engage à envoyer joints au compte rendu les éléments détaillés du budget.

Ces éléments concernant le BR2 2023 et BI 2024 sont donc joints à ce compte rendu.

M le Proviseur soumet ce budget rectificatif n°2 au vote :

Résultats des votes :

- Présents : 22
- Votants : 17
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages valablement exprimés : 17
- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Résultats des votes : Budget rectificatif n°2 adopté à l'unanimité.

Point N°5 - Budget initial 2024:

Mme la Secrétaire Générale présente le budget initial 2024.(voir PJ). Avant le vote, les représentants des parents d'élèves souhaitent lire une motion et qu'elle soit jointe au compte rendu.

M le Proviseur soumet ce budget initial au vote. Avant ce vote les parents d'élèves souhaitent lire un communiqué:

Nous remercions la direction pour cette présentation.

Nous savons que la construction du budget est un exercice complexe notamment dans le contexte de baisse d'effectifs que traverse l'établissement.

Il faut ainsi trouver le juste équilibre entre une gestion rigoureuse et une politique d'investissements suffisamment ambitieuse pour nos enfants et pour l'attractivité de l'établissement.

Même si la réalisation de tel ou tel investissement ou dépense peut faire l'objet de débats, l'UPEA fait le choix de voter POUR ce budget.

Il s'agit ici d'un nouveau signe de confiance envers la direction, sa gestion et sa volonté de reconquête.

Mais il est désormais URGENT d'actionner les leviers qui pourront aider financièrement l'établissement.

Diverses solutions existent :

- *Baisse du PRR*
- *Baisse du nombre de détachés pris en charge à 100%*
- *Baisse de la participation aux coûts centraux*
- *Baisse de la PFC*

Ces solutions, nous les avons déjà appelées de nos vœux, notamment en juin dernier lors des négociations sur les frais de scolarité et en octobre, lors de la venue au LFVH de Mme Bousquet, notre cocac adjointe.

Nous, représentants des parents, nous attendons donc désormais un signe fort de l'AEFE pour soutenir le lycée.

Résultats des votes :

- Présents : 22
- Votants : 17
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages valablement exprimés : 17
- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Résultats des votes : Budget Initial 2023 adopté à l'unanimité.

Point N°6 - Cartes des emplois :

M le Proviseur présente aux membres du CE la projection des postes pour la rentrée 2024:

- Un professeur du second degré demanderait une disponibilité pour un an.
- Un professeur du premier degré demanderait une mutation sur un poste très précis en France, son poste au LFVH apparaît donc comme susceptible d'être vacant.
- Un professeur du Premier degré part à la retraite au 1/09/2024.

Au regard de la projection de rentrée 2024 et de la faiblesse des effectifs, la suppression du support de poste de détaché au 1er degré (départ à la retraite) est proposé pour vote aux membres du CET. M le Proviseur explique que l'AEFE est très vigilante sur la juste répartition des postes de résidents sur l'ensemble du réseau.

Actuellement les postes de résidents sont plus nombreux sur le premier degré que sur le second degré au LFVH. Une transformation de postes de résidents en contrat local n'est pas à exclure. Il précise aussi que le recrutement dans une enseignant en contrat local

dans le premier degré est plus simple qu'un poste d'enseignant très spécialisé du second degré.

La carte des emplois : Le Proviseur indique que celle-ci peut être modifiée dans deux cas de figure : lors d'une mutation ou lors d'un départ en retraite.

Il explique qu'au premier degré, actuellement, il y a un poste de résident qui sera vacant à la rentrée 2024 en raison d'un départ à la retraite. L'AEFE demande la fermeture du poste qui sera vacant au 1^{er} degré.

Ce poste sera redéployé en fonction des besoins de l'agence dans un autre pays. Cette suppression devrait être entérinée au Comité Technique de l'AEFE du 12 décembre prochain.

Le Proviseur explique que l'agence (AEFE) vise un taux d'encadrement par des titulaires de l'éducation nationale à hauteur de 50 %, qu'ils soient résidents ou de droit local.

Le LfVH est bien au-dessus des exigences de l'agence, puisque nous nous situons à hauteur de 52% pour le premier degré.

Les représentants des parents d'élèves ont des questions et remarques à faire remonter au CET, certaines questions n'ont pas pu être abordées en raison de l'impossibilité temporaire d'accès aux applications AEFE

Quel est le nombre d'ETP de détachés ? La réponse est apportée par la direction: **31**

• Quelle est la répartition entre 1^{er} et second degré: La répartition est la suivante: **1^{er} :13 / 2nd: 18**

• Quel est le nombre ETP enseignant ?

• Quelle est la répartition entre 1^{er} et second degré

• Quel est le nombre de détaché pris en charge 100% par le lycée ? Le nombre de détachés par en charge à 100% est toujours **6**

• Ces 6 postes sont-ils défini ? **Oui ce sont 6 personnels qui étaient titulaires de l'EN mais en contrat local, le lycée avait demandé leur transformation en résident pour leur permettre d'ouvrir des droits français pour la retraite et avancement, l'AEFE avait accepté mais PEC à 100%**

Quelle est la répartition entre 1^{er} et second degré de ces 6 postes ? La réponse est apportée par la direction: **1^{er} : 5, 2nd: 1**

• Quelle est la pyramide des âges des détachés ?

• L'agence a-t-elle un objectif de % de détaché ?

• L'agence a-t-elle prévue de mettre en place des solutions pour

soutenir financièrement le lycée ? Baisse du PRR (57% en juin 2023), baisse du PFC (6% en juin 2023), baisse du nombre de détaché pris en charge à 100% (6 en juin 2023)

Le Proviseur soumet la -Fermeture au 31 août 2024 du poste n°5120 : Enseignant 1^{er} degré

Résultats des votes :

• Présents : 22

- Votants : 17
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages valablement exprimés : 17
- Pour : 4
- Contre : 13
- Abstention : 0

Résultats des votes : La suppression du poste n°5120 est rejeté par le CET.

Suite à ce vote les représentants des personnels, souhaitent faire une intervention et lire un texte reprenant leurs inquiétudes:

"La récente réforme de l'enseignement de sciences et technologie en sixième amènera à une diminution d'heures pour l'équipe de sciences à la rentrée 2024.

Par ailleurs, la baisse d'effectif entraînera probablement une diminution du nombre de groupes, non seulement en sciences mais potentiellement dans d'autres matières, comme les langues étrangères par exemple, et par conséquent une diminution du nombre d'heures. À tout cela se rajoute enfin le problème des collègues détachés d'enseignement qui voudrait rester en Allemagne mais qui n'ont aucune certitude quant au fait que leur poste soit transformé en contrat local à la fin de leur contrat, malgré le fait que cette démarche soit recommandée par l'AEFE.

Les collègues du secondaire, qui se sont toujours montrés très volontaires et porteurs de projets, surtout en cette période de difficulté financière pour l'établissement, sont donc très inquiets vis à vis de la carte des emplois et se demandent quelle garantie d'emploi la direction est en mesure de donner, sachant que les heures de cours et les heures du dispositif « Devoirs faits » ou autres ne sont pas équivalentes en termes de rémunération".

M Le Proviseur reprend la parole et explique la nouvelle organisation de la 6ème. Il précise qu'en l'état actuel le passage à 3h de sciences n'a pas un fort impact sur les postes en sciences. Il précise néanmoins qu'actuellement le LFVH vit au-dessus de ses moyens et que les groupes doivent être questionnés au regard de la faiblesse des effectifs globaux. Enfin, la direction comprend l'inquiétude mais se doit d'avoir une visio globale de l'établissement. L'augmentation des seuls frais de scolarité n'est pas une réponse satisfaisante pour équilibrer les coûts de la masse salariale.

Point N°7 : Présentation du calendrier scolaire 2024/2025 :

M le Proviseur rappelle les grands principes qui régissent l'élaboration du calendrier scolaire :

- L'année scolaire comporte 36 semaines réparties en 5 périodes de travail, de durée comparable, séparées par 4 périodes de vacances selon l'article 5521-1 du code de l'éducation.

Un minimum annuel de 864 heures de classe en primaire doit être dispensée hors activités pédagogiques complémentaires (APC) conformément au décret 2013-77 du 24 janvier 2013, article D521-13. Le plafond est de 936 heures au sein de l'AEFE.

M le Proviseur présente deux calendriers. Le premier qui avait été présenté dans les différentes instances: conseil pédagogique, conseil des maîtres et conseil d'école. Ce calendrier correspond à un calendrier en parfaite harmonie avec le Land de Hessen. Néanmoins, les représentants des personnels souhaitent raccourcir la période 3 (Entre Noël et février) et rallonger la période 4 (entre février et vacances de printemps). Les représentants des parents d'élèves font part de leur mécontentement : les instances doivent être respectées. De plus le calendrier proposé permet de satisfaire très largement la communauté et notamment les familles qui ont des enfants sur les deux systèmes. Il est proposé de soumettre les deux propositions à un vote en ligne avant mercredi prochain.

Le résultat du vote en ligne est connue depuis mercredi 29/11. Le calendrier A (celui qui correspond aux vacances du Land de Hessen) est majoritaire.

Point N°8 : calendrier des examens :

Mme la Proviseure Adjointe présente le calendrier des examens 2023/2025

DELF:

Ecrits et oraux le samedi 27/01

CONCOURS GENERAL des lycées:

Du 18 au 26 mars (calendrier en PJ)

ABIBAC:

Épreuve littérature Abibac: mardi 28/05 de 8h à 13h (à confirmer)

Epreuve d'H-G Abibac: mercredi 29/05 de 13 à 18h

BAC TRONC COMMUN

Epreuve écrite de français : lundi 3/06 de 8h à 12h

Epreuve de philosophie: mardi 04/06 de 8h à 12h

Epreuves écrites de spécialités en Terminale: du 05 au 07 juin

DNB

Oral du DNB: mercredi 29/05 (sous réserve)

Epreuves écrites du DNB 10-11 juin

Oraux section internationale : du 12 au 14 juin (sous réserve)

DSDII:

Mercredi 29/11 : épreuves écrites

14-15 décembre : épreuves orales

Examens blancs:

Mercredi 20/12: épreuve de français pour tous les 1eres

Samedi 27 janvier: épreuve d'allemand Abibac pour les T01, épreuves écrites de philosophie pour les T02 et T03

Du 14 au 16 février: épreuves de BB pour tous les Terminales

25-26 mars: DNB blanc

Mercredi 03 avril: BB français n°2

Point N°9 : Ganztagschule :

Le proviseur présente l'état des travaux concernant le Ganztagschule au LFVH (voir documents en PJ). La mise en place de ce nouveau temps scolaire entrera en vigueur **au plus tôt** à la rentrée de septembre 2025 et non à la rentrée de septembre 2024. Les modifications sur la structure globale et l'organisation de vie des familles est conséquent. Il est nécessaire de continuer à améliorer la proposition et à revenir aux fondamentaux: accueil plus large sur le temps périscolaire et plus de flexibilité pour les familles. Un temps de travail aura lieu en janvier 2024 avec l'UPEA, le CEFA, Le Ptit Victor, les enseignants et la direction.

En effet, il reste des points de réflexion à affiner pour avoir un produit complet :

- Articulation Ptit Victor et CEFA.
- Pause méridienne : encadrement et coût +maternelle
- Communication : à la communauté du LFVH, à l'extérieur, outils de communication (flyer, iconographie).

Ce chantier est ambitieux et complexe. Il s'inscrit dans la volonté globale de reconquête des effectifs.

Point N°10- Journée Portes ouvertes et communication :

L'érosion des effectifs depuis deux ans amène l'équipe de direction à retravailler la communication et à établir une stratégie globale de reconquête des effectifs.

10.1) Les actions en lien avec les journées Portes Ouvertes :

En plus des actions déjà évoquées lors du dernier CE (partenariats avec les établissements scolaires voisins, rencontre des partenaires), le lycée a décidé de renforcer son action d'ouverture :



La matinée du 20 janvier doit s'inscrire dans un objectif de reconquête mais aussi dans la volonté de créer un évènement fédérateur de l'ensemble de la communauté du LFBH. Chaque élève se verra remettre une invitation à donner à ses voisins, ses copains du quartier, son club de sport, de musique... de façon à attirer le plus de monde possible. Trois bannières seront disposées aux alentours de l'établissement de façon à annoncer cette matinée du 20/01.

En plus de cette stratégie, le lycée est devenu terre d'accueil de plusieurs partenaires :

- Cours de français organisés par l'Institut français de Mainz depuis septembre avec un créneau supplémentaire dès janvier 2024.
- Partenariat renforcé avec le Consulta : 14 Juillet, accueil soirée des associations.
- Summer Camp: English Theater, juillet 2024.

L'idée est de faire venir le maximum de personnes en multipliant les canaux de façon à rayonner et ainsi conquérir de potentiels nouveaux élèves.

9.2) Les nouveaux outils :

M le Proviseur insiste sur la communication comme objectif central. Il remercie le travail remarquable mené par Mme la chargée de communication. Elle effectue un énorme travail. Il explique aussi qu'il veut une stratégie très agressive sur les réseaux sociaux pour que le LFBH soit toujours actif et reconnu.

Il présente aussi les outils mis en place depuis cette rentrée :

- Article de Presse : Grashüpfer : deux régions Darmsdat et Taunus
- Schulnavigator.
- Webradio et interview sur Radio Darmstadt.
- Participation à trois évènements extérieurs: Tag der Europäischen Sprache,

Newcomers et journée de la démocratie.

- Soirée d'infos en lignes (plus de 40 inscrits) : avec présentation spécifique de notre section GS Allemand +.
- Clip cinéma : Kinowoche.

En préparation : flyers, kakémono et bannières.

10.2.1) La Newsletter du LFBVH :

M le Proviseur présente la Newsletter du LFBVH et explique que cette newsletter est un outil qui se révèle très efficace au regard des nombreux retours très positifs.

10.2.3) Les Outils à venir :

M le Proviseur explique que d'autres outils sont en cours de réalisation : vidéo sur la maternelle, flyers pour les salons, sweat pour créer une identité sur le lycée.

Enfin, des réflexions pédagogiques sont à l'étude : Mise en place d'une TPS/PS, place de l'anglais dès le CP, Dispositif FLESCO et BFI.

Point N°10 - Projets de voyages :

M la Secrétaire Générale présente les projets de voyages (voir tableau en PJ). M le Proviseur les soumet au vote.

Sortie Liège: Mme Taratte souhaite emmener ces 1^{ère} et Terminale option arts plastiques découvrir in situ l'oeuvre de Bill Viola, une référence et anciennement dans le programme. C'est une sortie à la journée avec un cout pour les familles de 120€

Résultats des votes :

- Présents : 22
- Votants : 17
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages valablement exprimés : 17
- Pour : 4
- Contre : 13
- Abstention : 0

Résultats des votes : La sortie à Liège est adoptée à l'unanimité.

Voyage en Chine:

M. Bredeloup après s'être assuré que tous les élèves de son groupe et leur famille étaient partants pour le projet, souhaite organiser un séjour en Chine Pékin sur 12 jours (dont une partie sur les vacances de printemps)

Le cout maximum du voyage est estimé à 2 000€

Résultats des votes :

- Présents : 22

- Votants : 17
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages valablement exprimés : 17
- Pour : 4
- Contre : 13
- Abstention : 0

Résultats des votes : Le voyage en Chine est adopté à l'unanimité.

Point N°11 - PPMS :

M le Proviseur présente ce qu'est les PPMS et donne la synthèse du dernier exercice relatif aux attentats intrusion:

Points d'amélioration:

- Meilleure identification des sonneries par les élèves.
- Mise en place de temps de formation pour le secondaire: lors des vies de classe par les PP.

Point d'appui:

- Excellente réaction au 1er degré: tout le protocole respecté de A à Z.

Rappel général PPMS: Les écoles maternelles, primaires ou élémentaires et les établissements d'enseignement du second degré peuvent être exposés à différents types de risques majeurs ou de menaces : risques majeurs d'origine naturelle (cyclone, inondation, submersion marine, séisme, mouvement de terrain, etc.), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité, etc.), intrusion de personnes malveillantes, attentats ou toute forme d'attaque armée, violences au sein ou aux abords de l'école ou de l'établissement.

L'État est garant de la cohérence de la sécurité civile. Chaque école ou établissement d'enseignement public du second degré doit à ce titre préparer « sa propre organisation de gestion de l'événement » (Code de la sécurité intérieure, article R. 741-1). Les autorités académiques s'assurent qu'ils soient dotés d'un plan particulier de mise en sûreté (PPMS), qui décrit la conduite à tenir face à ces risques et menaces.

Le PPMS risques majeurs et le PPMS attentat-intrusion sont fusionnés dans un même document intitulé Plan particulier de mise en sûreté (PPMS), qui comprend trois parties :

- Partie 1 : description de l'école ou de l'établissement ;
- Partie 2 : organisation interne de l'école ou de l'établissement et conduites à tenir face aux menaces et risques majeurs ;
- Partie 3 (optionnelle) : outils au bénéfice des directeurs d'école et des chefs d'établissement

L'exercice permet la vérification des mesures définies par le PPMS et, avec le retour d'expérience, il est primordial pour l'apprentissage par les élèves et personnels des conduites à tenir.

Le directeur d'école ou le chef d'établissement réalise au moins deux exercices PPMS distincts des exercices incendie chaque année (l'un en septembre-octobre, l'autre avant les vacances d'hiver).

L'exercice doit se dérouler sans effet de surprise et sans mise en scène exagérément réaliste. L'utilisation d'arme factice est proscrite, notamment lors des exercices « menaces ». Une attention particulière est portée aux élèves en situation de handicap et aux élèves fragiles, notamment aux titulaires d'un projet d'accueil personnalisé.

Les exercices successifs varient les scénarios (risques majeurs naturels, technologiques, menaces) afin de tester l'ensemble des postures. Ces exercices associent autant que possible les collectivités territoriales, les responsables de l'accueil périscolaire, la sécurité civile (service d'incendie et de secours, association de sécurité civile, etc.) et les forces de sécurité intérieure, qui participeront également au retour d'expérience et, dans tous les cas, sont prévenus de la tenue des exercices. Les membres de la communauté éducative sont également prévenus en amont.

Le PPMS est actualisé régulièrement lorsque cela est nécessaire par le directeur d'école en ce qui concerne les écoles, ou par le chef d'établissement en ce qui concerne les collèges et les lycées. Cette actualisation s'appuie notamment sur les retours d'expérience réalisés après la mise en œuvre réelle ou simulée du PPMS et du déploiement éventuel de moyens de protection. Tous les membres de la communauté éducative y sont représentés et sont invités à formuler des propositions d'amélioration le cas échéant.

M le Proviseur annonce qu'un PPMS risques majeurs aura lieu au printemps.

Point N°12 - Année olympique au LFVH :

M le Proviseur présente l'intégralité des projets portés par l'équipe EPS dans le cadre de l'année olympique. M le Proviseur remercie de tout cœur l'investissement des professeurs et le dynamisme de l'équipe. (Voir Projet en annexes).

6) Questions diverses:

Les questions diverses relatives à la carte des emplois et au calendrier ont été traitées durant le CET.

- **Conclusion**

M le Proviseur remercie l'ensemble des participants au conseil d'établissement.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'établissement est levée à 19h45.

Le(s) responsable(s) de la prise de notes

M. PARDO



Le Président
M. Sylvain PARDO

